



GUIDE DE PRESTATION SÉCURITAIRE DES SERVICES À DOMICILE AU CSSS DE LAVAL

Remerciements

Les travaux de révision de la prestation sécuritaire à domicile ont été menés à terme grâce au dévouement et à la collaboration des personnes suivantes :

Groupe de travail inter regroupements clientèles :

Christiane Caron, chef de projet et coordonnatrice des services à domicile, DPPALV et DP adulte(mandat)
Jean-Michel Viau, chef de service Déficience physique adulte, DSGFCL
Nathalie Fortin, chef des services ambulatoires, DSPhysique
Johanne Lavallée, chef de service du soutien à domicile, DPPALV
Bruno Brassard, chef de service du soutien à domicile, DPPALV
Loreto Ouellette, coordonnatrice professionnelle, DSGFCL
France Poirier, coordonnatrice professionnelle, DPPALV
Isabelle Duranceau, coordonnatrice professionnelle, DSGFCL
Karine Pellerin, chef d'équipe ASSS, Soutien à domicile, DPPALV
Nancy Bédard, chef d'équipe ASSS, Déficience physique adulte, DSGFCL
Claire Bellemare, ergothérapeute Déficience physique adulte, DSGFL

Sous-groupe de travail opérationnel :

Jean-Michel Viau, responsable du sous-groupe et chef de service Déficience physique adulte, DSGFCL
Isabelle Duranceau, coordonnatrice professionnelle, DSGFCL
France Poirier, coordonnatrice professionnelle, DPPALV
Jean- Manuel Cruz, auxiliaire en santé et services sociaux, Déficience physique adulte, DSGFCL
Kim Lepage, auxiliaire en santé et services sociaux, Soutien à domicile, DPPALV
Renelle Baumann, ergothérapeute, Soutien à domicile, DPPALV

Ont été consultés :

Céline Mercure, commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
André Lanciault, commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services
Sophie Ouellet, chef adjointe, coordination de la gestion des risques, de la qualité et de l'agrément
Rose- Ange Proteau, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)
Mélanie Guénette, représentante du syndicat CSN

A- Introduction

CONTEXTE

Le Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSSL), issu de la fusion en 2004 de sept organisations différentes, a entrepris en janvier 2006 la mise en place d'un modèle d'organisation clinique, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires du réseau local de services, en vue de réaliser le « projet clinique ».

Afin de rapprocher les services de la population et faciliter le cheminement des personnes dans le réseau, une intégration structurelle et fonctionnelle des services a amené la création de cinq regroupements clientèles. Les équipes de soutien à domicile ont dû se repositionner afin de répondre aux nouvelles orientations du CSSSL. Chaque regroupement clientèle est dorénavant responsable des services à domicile pour sa clientèle.

Les politiques qui existaient antérieurement concernant les services à domicile doivent être révisées afin de s'adapter à la nouvelle réalité du CSSSL. La nouvelle politique devra englober plusieurs éléments en outre la philosophie d'intervention, les approches préconisées, l'offre de service et les balises. Cette politique sera bonifiée au fur et à mesure de l'avancement des travaux découlant du développement des projets cliniques du CSSSL dans tous les regroupements clientèles.

Un des éléments majeur de cette politique concerne la sécurité de la clientèle, des intervenants professionnels et des auxiliaires en santé et services sociaux (ASSS). Cet élément a été priorisé afin de répondre aux interrogations des utilisateurs et des dispensateurs de services à domicile; un guide sur la prestation sécuritaire des services à domicile a donc été produit. Soucieux d'offrir les meilleurs services à la clientèle, il était primordial d'harmoniser l'approche et les pratiques en matière de gestion des risques au sein des équipes du soutien à domicile du CSSSL et ce, en conformité avec la Politique et procédure sur la gestion des risques et la divulgation des accidents (NPG #20).

BUT

Le but de ce guide est d'informer la clientèle et les intervenants des différentes modalités dans la prestation des services à domicile afin d'offrir des services de qualité et en toute sécurité. Ces services devront respecter le code d'éthique du CSSSL ainsi que la Politique et procédure sur la gestion des risques et la divulgation des accidents (NPG # 20) et s'insérer dans une perspective de gestion des risques pour les clients et les intervenants.

OBJECTIFS

- Que la clientèle et les différents acteurs impliqués dans la prestation de services au CSSSL connaissent leurs responsabilités mutuelles et les conditions spécifiques pour les différents services offerts ;
- Offrir des services de qualité à la clientèle ;
- Prévenir les incidents et les accidents.

VALEURS

Les équipes de soutien en domicile sont guidées dans leurs interventions par les valeurs organisationnelles du CSSS de Laval et dans une approche de services qui favorise l'interdisciplinarité et le travail en partenariat. Les valeurs sont :

- Le respect
- La bienveillance
- L'équité
- La prévoyance
- Le courage
- La responsabilité
- L'intégrité

Il est à noter que toutes demandes de services particulières, en dehors de l'offre de service régulière ou hors norme dans la dispensation des services du CSSSL, seront analysées individuellement afin de rechercher une solution satisfaisante pour la clientèle, en se basant sur les valeurs du CSSSL et les principes de gestion des risques.

CLIENTÈLE VISÉE

- Toute la clientèle desservie par les programmes du soutien à domicile du CSSSL.
- Tous les intervenants travaillant dans les regroupements clientèles offrant des services à domicile.

B- Modalités générales sur les services à domicile

Ces services à domicile sont de plusieurs ordres. Il peut s'agir par exemple, de services médicaux, de services infirmiers, de services professionnels et de services d'assistance. Ces intervenants se présentent à domicile dans un but commun, celui de rendre un service identifié dans le plan d'intervention, sécuritaire et de qualité, au client ayant une incapacité ou une perte d'autonomie temporaire ou permanente ne pouvant recevoir ce service hors de son domicile.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement doit :

1. S'assurer que les services sont offerts dans un contexte de respect mutuel ;
2. Rendre disponible un outil d'information relatif à la dispensation des services à domicile adressé à la clientèle ;
3. Faciliter la déclaration d'incidents / accidents afin d'en déterminer les causes et d'en faire le suivi ;
4. Favoriser la stabilité des services tenant compte des ressources disponibles, de l'organisation du travail et des besoins de l'ensemble de la clientèle.

RESPONSABILITÉS DE L'INTERVENANT-PIVOT

L'intervenant- pivot doit :

1. Évaluer, à l'aide de l'outil d'évaluation multiclientèle (OEMC) ou de tout autre outil d'évaluation standardisé les besoins des clients afin d'élaborer, en collaboration avec ces derniers, un plan d'intervention interdisciplinaire répondant à leurs incapacités.
2. Expliquer aux clients la nature des services offerts, leurs objectifs et le rôle et les responsabilités de chacun dans la dispensation des services ;
3. Réévaluer les services selon l'échéancier prévu ou en fonction de l'évolution des besoins et mettre à jour le plan d'intervention.

RESPONSABILITÉS DE L'INTERVENANT

L'intervenant doit :

1. Agir en tout temps en conformité aux valeurs et au code d'éthique du CSSSL et de son ordre professionnel, le cas échéant ;
2. Effectuer une double vérification de l'identité du client (nom et date de naissance) ;
3. S'identifier auprès de la clientèle par le port de la carte d'identité en tout temps.

RESPONSABILITÉS DE LA CLIENTÈLE ET DES PROCHES

Le client et les proches doivent :

1. Participer activement et collaborer à l'élaboration ainsi qu'à la réévaluation de son plan d'intervention interdisciplinaire ;
2. Respecter le plan d'intervention établi avec l'intervenant pivot ;
3. Accepter que l'horaire des services et les intervenants peuvent varier ;
4. Afin d'offrir un environnement sans fumée à nos employés tel que prescrit par la loi, s'abstenir de fumer en la présence du personnel du CSSSL. Pour un service de plus de deux heures, si le client désire fumer, il lui est demandé de respecter l'une des alternatives suivantes

- Aller dans une autre pièce fermée
- Se placer sous la hotte de la cuisinière
- Bien aérer la pièce

En présence d'une bonbonne d'oxygène, il est strictement interdit de fumer pour que le service à domicile soit rendu.

5. Agir de façon respectueuse envers le personnel (langage et comportement appropriés sans aucune forme de discrimination). Tout manquement entraîne une réévaluation des services offerts ;
6. Assurer un aménagement sécuritaire des lieux pour prévenir tout accident ;
7. Rendre l'accès au domicile sécuritaire ;
8. Être proactif dans sa propre sécurité comme par exemple, conserver une trousse de premiers soins facilement accessible, avoir à portée de la main les numéros d'info- santé, des CLSC, de la pharmacie, etc.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SERVICES À DOMICILE

1. Dans le but d'assurer la sécurité des intervenants dans l'exécution de leurs tâches, les animaux de compagnie (chien, chat, etc.) devront être placés dans une autre pièce fermée durant toute la durée des services des intervenants à domicile ;
2. En cas d'intempéries majeures, les services essentiels sont priorisés ;
3. Durant l'hiver, l'accès au domicile doit être déneigé et un abrasif devrait être appliqué sur les surfaces glissantes avant l'arrivée de l'intervenant ;

C- Modalités concernant l'aide à domicile par les auxiliaires en santé et services sociaux

Cette partie tient compte spécifiquement des services alloués pour répondre aux besoins d'assistance en aide à domicile offerts par les auxiliaires en santé et services sociaux (ASSS) à la clientèle. Il est entendu que tous les services prévus découlent de l'évaluation effectuée par l'intervenant pivot, suite à la demande de services et de l'élaboration du plan d'intervention conjointement avec le client.

En cas de situations hors normes ou complexes, l'intervenant-pivot est supporté par les membres du comité inter conseil ou d'un comité d'experts cliniques des regroupements clientèle concernés, dans la recherche de solutions adaptées pour le client tout en prenant compte de la sécurité de celui-ci et de celle de l'intervenant.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement doit :

1. S'assurer que l'organisation du travail et les méthodes utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires tant pour le client que pour l'ASSS en respectant les principes proposés par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS). Ainsi, l'organisme doit :
 - a. Offrir une formation continue des «*Principes de déplacements sécuritaires pour les bénéficiaires*» (PDSB) à tous les intervenants selon leurs besoins spécifiques ;
 - b. Prévoir le nombre suffisant d'instructeurs PDSB provenant de différents types d'emplois (ASSS, infirmière et ergothérapeute) pour offrir la formation à l'ensemble du personnel visé ;
 - c. Offrir la ré-accréditation PDSB aux instructeurs.

2. Faciliter l'accès aux équipements nécessaires à la condition de l'utilisateur.

RESPONSABILITÉS DE L'INTERVENANT-PIVOT

L'intervenant- pivot doit :

1. Collaborer au besoin avec l'ergothérapeute et l'auxiliaire conseil afin de :
 - Déterminer les équipements requis pour assurer l'autonomie et la sécurité du client et de l'ASSS;
 - Proposer un aménagement sécuritaire des lieux pour prévenir les accidents.

2. Agir comme personne ressource auprès des auxiliaires impliquées au plan d'intervention à l'aide de différents moyens.
 - Discussion de cas
 - Rencontre informelle

RESPONSABILITÉS DU CHEF D'ÉQUIPE ASSS

Le chef d'équipe ASSS doit :

1. S'assurer que les services d'aide à domicile offerts à la clientèle sont sécuritaires, de qualité et conformes au plan d'intervention ;

2. Concevoir un horaire et des routes «auxiliaires» en considérant les ressources disponibles, l'organisation du travail et les besoins de l'ensemble de la clientèle ;

3. Informer le client de tout changement significatif à son horaire.

RESPONSABILITÉS DE L'AUXILIAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

L'ASSS doit :

1. Agir en tout temps en conformité aux valeurs et au code d'éthique du CSSSL ;
2. S'assurer d'avoir toute l'information nécessaire à l'exécution de sa tâche avant de donner le service ;
3. Effectuer une double vérification de l'identité du client (nom et date de naissance) ;
4. S'Identifier auprès de la clientèle par le port de la carte d'identité en tout temps.
5. Respecter le plan d'aide et informer l'intervenant-pivot de toutes difficultés ;
6. Confirmer à l'usager l'horaire de ses services ;
7. Aviser le chef d'équipe ASSS de toute absence ou annulation de services de la part de la clientèle ;
8. Respecter les principes de déplacement sécuritaire du bénéficiaire (PDSB). Il lui est demandé entre autres de :
 - Porter des souliers sécuritaires en tout temps à domicile et non des pantoufles ou des couvre-chaussures
 - Porter des vêtements appropriés
9. Assurer sa protection physiologique et celle du client par le lavage des mains et le port de gants lors des soins d'hygiène ;
10. Respecter toutes les conditions spécifiques pour la dispensation des services d'aide à domicile.

RESPONSABILITÉS DE LA CLIENTÈLE ET DES PROCHES

Le client et les proches doivent :

1. Être disponible pour recevoir ses services dès l'arrivée de l'auxiliaire et participer selon ses capacités ;
2. Se procurer les équipements recommandés pour assurer son autonomie, sa sécurité et celle de l'ASSS ;
3. Informer rapidement le chef d'équipe ASSS de toute absence du domicile ou modification à l'horaire de services pour des raisons majeures telles qu'hospitalisation, maladie, rendez-vous médicaux, etc.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

1. Plusieurs absences du domicile sans préavis engendrent une réévaluation des besoins ;
2. Suite à l'évaluation de l'équipe interdisciplinaire, un service à deux auxiliaires peut être envisagé selon des critères pré établis (voir en annexe).

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SERVICES D'HYGIÈNE

1. Le service d'hygiène débute lorsque le milieu est adapté ;
2. Exceptionnellement, tant que le milieu n'est pas adapté, l'usager reçoit un bain-éponge au lavabo s'il est incapable de le faire lui-même ou si le milieu ne peut assumer cette tâche. Cette solution est temporaire pour permettre l'adaptation du milieu selon le délai précisé dans le plan d'intervention ;
3. La baignoire ou la cabine de douche doit être propre et libre avant de débiter le service ;
4. Les accessoires (serviettes, savon, etc.) sont regroupés et facilement accessibles ;

5. Aucun déplacement d'équipement ne sera fait par l'ASSS. Si exceptionnellement le siège adapté doit être déplacé, il devra être exempt de ventouses et rangé à proximité ;
6. L'assistance physique est donnée selon le plan d'intervention et ne se substitue pas à l'usage des équipements recommandés ;
7. Un transfert assis ou debout est recommandé selon les capacités du client et de son environnement ;
8. Les soins des cheveux incluent le lavage et le séchage sans mise en plis ;
9. Le rasage de la barbe peut être effectué à l'aide d'un rasoir électrique ou d'un rasoir manuel. Ces derniers doivent être en bonne condition. Un rasoir manuel avec lame unique de type barbier ne peut être utilisé ;
10. Les soins d'ongles pathologiques et ceux des personnes diabétiques sont référés à des ressources extérieures. L'entretien des ongles non pathologiques pourront se faire au besoin avec le matériel adéquat et fourni par le client ;
11. Le nettoyage de la baignoire et de la cabine de douche n'est pas effectué par l'ASSS lors du service. Seul un rinçage à l'eau et le rangement du matériel (tapis antidérapant, shampooing, etc.) sont faits;
12. Dans le but d'assurer le confort du client, il est possible de déposer une serviette à main sur le banc. Toutefois, seul un essorage minimal par pression de la serviette sera fait pour en faciliter le séchage.

Soins d'hygiène à la baignoire :

- a. Pour un soin d'hygiène offert à la baignoire, celle-ci est exempte de portes de douche coulissantes faisant obstacle à son accès.
- b. Aucun soin d'hygiène n'est donné dans un bain podium avec marches.
- c. Pour un trempage des pieds, l'utilisation du bouchon est possible dans les conditions suivantes :
 - Accès facile au drain
 - Une chaînette accrochée au bouchon et au robinet ou autre accessoire est recommandée.
 - Eau en quantité minimale qui est retirée avant le transfert

Soins d'hygiène à la cabine de douche :

- a. Les soins d'hygiène à la cabine de douche peuvent être offerts après l'évaluation de l'ergothérapeute. Ils sont envisagés selon les conditions minimales suivantes :
 - Espace suffisant pour permettre l'utilisation d'un banc
 - Possibilité d'installer des barres d'appui

Soins d'hygiène au lit :

- a. Les soins d'hygiène au lit sont envisagés selon les conditions minimales suivantes :
 - Baignoire et cabine de douche non accessibles et non adaptables
 - L'état de santé du client et/ou l'aménagement de la salle de bain ne permettent pas les services
 - L'espace autour du lit est suffisamment dégagé pour permettre des manœuvres sécuritaires (*voir en annexe*)
 - L'usager doit disposer d'un lit électrique d'hôpital à hauteur variable et d'une table ou chariot ajustable pour déposer le contenant d'eau.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR L'HABILLAGE ET DÉSHABILLAGE

1. Le déshabillage et l'habillage se font dans un endroit où l'espace ne restreint pas les mouvements. Le port d'un vêtement est requis lorsqu'une assistance physique est donnée à la sortie de la baignoire.
2. Des vêtements appropriés à la condition du client sont requis (propres, amples et faciles à enfiler). Des vêtements adaptés peuvent être recommandés.
3. Pour ce qui est des bas de compression, ils seront mis si l'utilisateur est incapable de le faire lui-même ou si le milieu ne peut assumer cette tâche. Les conditions minimales suivantes devront être respectées :
 - Prescription médicale
 - Bas de compression en bon état
 - Position couchée selon les recommandations
 - Gants de caoutchouc côtelés requis
 - Enfile les bas requis selon les recommandations

LES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Pour tous les services d'hygiène :

- Au minimum, 2 grandes serviettes et 2 débarbouillettes propres
- Savon et shampooing

Pour les soins d'hygiène à la baignoire :

- Tapis antidérapant intérieur
- Tapis antidérapant extérieur
- Douche-téléphone avec boyau de 1,8 mètre (6 pieds) et crochet mural à mi-hauteur accessible à l'ASSS
- Rideau de douche
- Barre(s) d'appui antidérapant
- Siège adapté selon recommandations
- 1 petit banc pour surélever les jambes selon les recommandations

Pour les soins d'hygiène à la cabine de douche :

- Tapis antidérapant intérieur
- Tapis antidérapant extérieur
- Douche-téléphone avec boyau et crochet mural à mi-hauteur accessible à l'ASSS
- Demi-rideau de douche avec crochets
- Barre(s) d'appui antidérapant
- Siège adapté selon recommandations
- 1 petit banc pour surélever les jambes selon les recommandations

Pour les soins d'hygiène au lit :

- Lit électrique de hauteur variable
- Table ajustable
- 2 récipients pour l'eau
- Lave-tête
- 2 grands piqués réutilisables
- Surface glissante selon recommandations

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES TRANSFERTS ET LES DÉPLACEMENTS

1. L'assistance physique aux transferts et déplacements est déterminée selon le plan d'intervention mais ne se substitue pas à l'usage des équipements recommandés.
2. Lorsqu'il y a présence de seuils, ceux-ci devront être enlevés ou compensés par un biseau afin d'assurer la sécurité lors des déplacements avec fauteuil roulant, chaise d'aisance, etc.
3. Lorsque les transferts au lève-personne mobile au sol sont nécessaires, les conditions minimales suivantes sont requises pour assurer la sécurité du client et de l'ASSS:
 - Espace suffisant pour une utilisation sécuritaire (voir annexe)
 - Surface de plancher rigide (sans tapis), uniforme et de niveau
4. Pour une assistance lors d'un déplacement dans les escaliers, une évaluation par les professionnels de la réadaptation est requise.
5. En cas de chute au sol, l'ASSS ne peut relever l'usager. Si ce dernier ne peut se relever lui-même, l'ASSS demandera l'aide appropriée.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR : LA PRÉPARATION DE REPAS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN LÉGERS LES COURSES

Ces services sont généralement couverts par les ressources communautaires telles que :

- Coopérative de soutien à domicile
- Popote roulante
- Services de traiteur
- Centre de bénévolat
- Épicerie et pharmacie

Ils peuvent cependant être inscrits dans le plan d'intervention et dispensés par les ASSS .

1. Lorsque l'assistance à l'alimentation est dispensée par les ASSS cela peut inclure les services suivants :
 - Réchauffer les plats aux micro-ondes
 - Servir et desservir le repas
 - Assistance à l'alimentation
 - Lavage de la vaisselle utilisée
2. Lorsque le service de travaux d'entretien léger est dispensé par les ASSS, cela peut inclure les services suivants :
 - Refaire le lit avec des draps propres
 - Pour le transport du sac à ordures et du bac de recyclage, les conditions minimales suivantes devront être respectées :
 - Endroit de remisage accessible et à proximité
 - Poids raisonnable pour assurer la sécurité de l'ASSS
3. Lorsque le service pour les courses est dispensé par les ASSS, cela peut inclure les services suivants :
 - La commande d'épicerie, celle-ci étant effectuée préférentiellement par téléphone ou par internet.
 - Seul le rangement des produits alimentaires ou des articles de pharmacie sera fait par l'ASSS.

ANNEXE 1

DÉMARCHE DÉCISIONNELLE POUR UN SERVICE D'AIDE COMPLEXE OFFERT PAR LES AUXILIAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (ASSS)

Le présent document se veut un outil de référence pour les intervenants du soutien à domicile lorsque des demandes de service d'aide à domicile sont complexes ou hors normes. De ce fait, une évaluation globale de la situation est primordiale afin d'établir un plan d'intervention en fonction des besoins identifiés. Le jugement clinique et l'interdisciplinarité sont donc essentiels dans cette démarche d'analyse et de recherche de solutions.

Les principaux objectifs de cette démarche sont les suivants :

1.	Encadrer la démarche d'analyse et de recherche de solution lorsque la prestation de service d'aide à domicile est complexe ou hors norme.
2.	Faciliter le processus de prestation sécuritaire des services d'aide à domicile à deux ASSS.

Dans cet ordre d'idées, les étapes suivantes déterminent une séquence d'actions afin de rechercher une solution satisfaisante pour la clientèle. Les ASSS et les intervenants se basent sur les valeurs du CSSSL et les principes de gestion des risques.

ÉTAPE # 1

Prise de connaissance du problème :

•	Dès l'évaluation initiale, l'intervenant note que la demande de prestation de service d'aide à domicile est en dehors de l'offre de services ou hors norme et peut compromettre la sécurité de l'ASSS.
	Ou
•	Lorsque la condition du client change et que les ASSS réalisent que les tâches sont difficiles à exécuter et non sécuritaires, l'auxiliaire responsable doit en informer l'intervenant pivot rapidement.

ÉTAPE # 2

En ce qui a trait à ces demandes, un ergothérapeute doit être impliqué au dossier. Une référence intra-service peut être complétée au besoin. Cette dernière sera priorisée d'après les critères pré-établis.

ÉTAPE # 3

Évaluation et analyse de la situation :

•	L'ergothérapeute impliqué au dossier évalue et analyse toutes les sphères de la situation de travail de l'auxiliaire. Ces sphères sont les suivantes :
---	--

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personne ✓ Tâche ✓ Équipement ✓ Environnement ✓ Temps 	<h2 style="color: #0056b3; margin: 0;">Approche globale de la situation de travail</h2> 
---	--

ÉTAPE # 4

Recherche de solutions et interventions :

- L'ergothérapeute réalise des interventions spécifiques pour tenter de solutionner les aspects problématiques dans chacune des sphères de la situation de travail de l'auxiliaire.

Afin de compiler les observations et les interventions effectuées à chaque sphère de la situation de travail de l'auxiliaire, une grille évaluation pour un service complexe (voir modèle du formulaire : pages suivantes) est à compléter par l'ergothérapeute. Ce document permet de mieux comprendre les démarches entreprises par les intervenants impliqués au dossier, le client et ses aidants pour résoudre la situation.

ÉTAPE # 5

Présentation du dossier au comité inter conseil ou au comité d'experts cliniques des regroupements clientèle concernés

Si malgré toutes les interventions réalisées pour tenter de résoudre la situation, la prestation de service demeure non sécuritaire et/ou problématique pour le client et/ou l'ASSS, le dossier doit être présenté au comité inter conseil ou au comité d'experts cliniques des regroupements clientèle concernés.

Lors de cette rencontre, la démarche doit être présentée afin de déterminer la pertinence que des services soient prodigués en partie ou en totalité par deux ASSS.

N.B. Exceptionnellement, deux ASSS peuvent temporairement offrir le service durant la période de résolution du problème suite à l'autorisation du chef de service.

Modèle du formulaire d'évaluation pour un service d'aide complexe

<p>Centre de santé et de services sociaux de Laval</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CLSC des Mille-Îles <input type="checkbox"/> CLSC du Marigot <input type="checkbox"/> CLSC du Ruisseau-Papineau <input type="checkbox"/> CLSC Sainte-Rose 	<p>IDENTIFICATION DE L'USAGER No. DOSSIER _____</p> <p>NOM À LA NAISSANCE : _____</p> <p>PRÉNOM : _____</p> <p>DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ SEXE : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M</p> <p>N.A.M. : _____ EXP : ____ / ____</p>			
<p>ÉVALUATION POUR UN SERVICE D'AIDE COMPLEXE</p>				
<p><input type="checkbox"/> FEJ <input type="checkbox"/> PPALV <input type="checkbox"/> Santé mentale adulte <input type="checkbox"/> Santé physique <input type="checkbox"/> Services généraux</p>				
<p>Diagnostic principal : _____</p>				
<p>SPHÈRE 1 : Personne</p>				
<p>MORPHOLOGIE</p> <p>Poids : _____ Taille : _____</p>				
<p>FORCE MUSCULAIRE (déplacement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Circule sur longue distance <input type="checkbox"/> Circule sur courte distance <input type="checkbox"/> Peut se tenir debout entre 30-40 sec avec <input type="checkbox"/> Aucune mise en charge 	<p>TONUS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Normal <input type="checkbox"/> Raideur <input type="checkbox"/> Flaccidité <input type="checkbox"/> Fluctuation 	<p>COMPRÉHENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adéquate (comprend les consignes) <input type="checkbox"/> Nécessite une approche particulière <input type="checkbox"/> Compréhension minimale de consignes <input type="checkbox"/> Ne comprend pas les consignes 		
<p>FORCE MUSCULAIRE (mobilité au lit)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exécute la manœuvre avec ou sans <input type="checkbox"/> Apporte une aide minimale <input type="checkbox"/> Ne peut nous aider 	<p>ÉQUILIBRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Circule seul sans aide technique <input type="checkbox"/> Circule avec aide technique et/ou doit être stimulé, surveillé <input type="checkbox"/> Instable ou chancelant même avec aide technique <input type="checkbox"/> Ne peut effectuer de pivot <input type="checkbox"/> Ne peut se tenir debout 	<p>COOPÉRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avec stimulation de légère à modérée <input type="checkbox"/> Avec stimulation soutenue (nécessite encouragements et persuasion soutenus) <input type="checkbox"/> Avec difficulté (rés. force contre nous, méfiance, agressivité verbale ou physique, inconstance) <input type="checkbox"/> Aucune coopération (apathie : ne réagit pas, refus catégorique à recevoir de l'aide) 		
<p>SPHÈRE 2 : Tâche</p>				
<p><input type="checkbox"/> Type de soin : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p><input type="checkbox"/> Gestes posés : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p><input type="checkbox"/> Postures, mouvements et choix faits (ex. : tirer, pousser, lever, convaincre, parler, etc.)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>		
<p style="text-align: center;">SPHÈRE 3 : Équipement</p> <p>Préciser l'équipement utilisé :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p style="text-align: center;">SPHÈRE 4 : Environnement</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Espace restreint et encombré <input type="checkbox"/> Type de revêtement de sol : <input type="checkbox"/> Autres : _____ </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réseau limité et/ou épuisé <input type="checkbox"/> Participation du réseau <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Autres : _____ </td> </tr> </table>		<p>PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Espace restreint et encombré <input type="checkbox"/> Type de revêtement de sol : <input type="checkbox"/> Autres : _____ 	<p>SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réseau limité et/ou épuisé <input type="checkbox"/> Participation du réseau <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Autres : _____
<p>PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Espace restreint et encombré <input type="checkbox"/> Type de revêtement de sol : <input type="checkbox"/> Autres : _____ 	<p>SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réseau limité et/ou épuisé <input type="checkbox"/> Participation du réseau <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Autres : _____ 			
<p style="text-align: center;">SPHÈRE 5 : Durée</p> <p><input type="checkbox"/> Période de la journée (ex : matin, après-midi, etc.)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>			

Délais, temps disponible

Autres :

SUITE DE L'ÉVALUATION POUR UN SERVICE D'AIDE COMPLEXE :

ANALYSE :

PLAN D'INTERVENTION ET RÉSULTATS (Personnes, tâches, équipements, environnement, durée) :

RECOMMANDATIONS

Services recommandés avec plus d'un auxiliaire en santé et services sociaux (ASSS)

Signature de l'ergothérapeute :

Date :

COMITÉ INTERCONSEIL

Services autorisés avec plus d'un auxiliaire en santé et services sociaux (ASSS) : Oui Non

Signature du chef de service :

Date :

Signature du chef de service :

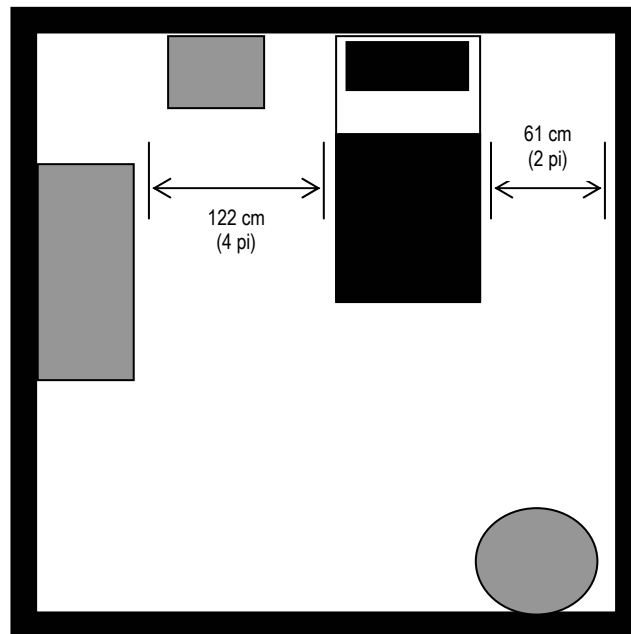
Date de réévaluation :

ANNEXE 2

Espace recommandé de chaque côté d'un lit ¹

Lorsque des soins d'hygiène se donnent au lit, l'accès libre des deux côtés du lit est nécessaire, sinon l'ASSS adoptera des postures non sécuritaires. Un espace de 1,22 m (48 po) est recommandé comme l'espace minimum du côté où se donne la majeure partie des soins, et de 61 cm (24 po) de l'autre côté.

Si un fauteuil roulant est utilisé, un espace de 1,52 m (60 po) est recommandé du côté du lit où s'effectuent les transferts. Si un lève-personne mobile au sol est utilisé, un espace de 1,83 m (72 po) est requis d'un côté du lit.



¹ Proteau, Rose-Ange et al., Guide de référence soins à domicile - Mesures préventives pour les gestes, des postures sécuritaires et l'autonomie des personnes, ASSTSAS, 1998, p. 128